



Saint-Julien vous parle

Travaux sur le pont Martel au-dessus de la rivière Blanche

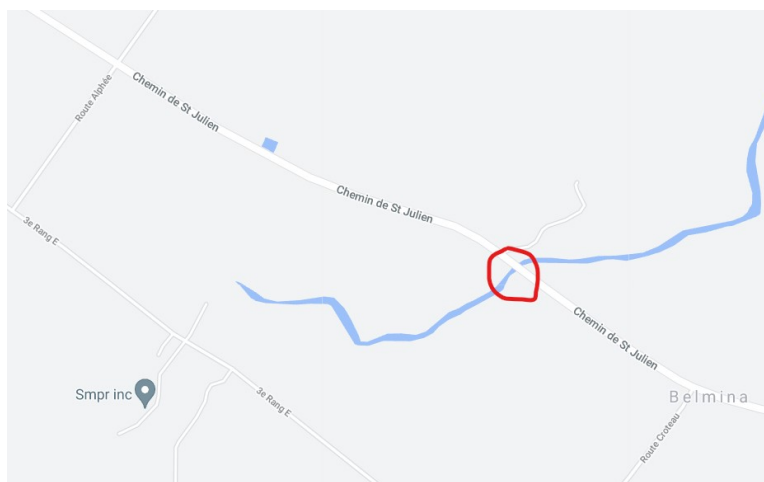
Des travaux de réfection du pont Martel enjambant la rivière Blanche, située sur le Chemin de Saint-Julien, débuteront au cours de l'été 2021. Le pont sera fermé à la circulation pendant toute la durée des travaux.

En effet, le *ministère des Transports du Québec* doit remplacer le tablier et les appareils d'appuis de ce pont.

Un détour sera aménagé qui passera par les routes Croteau et Alphée, ainsi que par le 3^e rang est.

Il est à prévoir qu'une lumière sera installée afin d'assurer la circulation en alternance.

Les travaux doivent débuter le 17 mai prochain et durer de 22 à 26 semaines.



DANS CE NUMÉRO

Édito.....	1
Info-conseil.....	2
RénoRégion	3
Résidus domestiques.....	4
Jour de l'arbre	5
Vendre ou louer.....	6
Bibliothèque.....	7
Coordonnées.....	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 3 mai dernier. Et une séance extraordinaire s'est tenue le 10 mai dernier. Celles-ci se sont tenues à huis clos, dans le respect des règles sanitaires.

Lors de ces séances, il fut principalement question des sujets suivants :

Dépôt des états financiers 2020

Les états financiers 2020 ont été déposés et acheminés au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Reddition de comptes COVID

Rapport a été fait de l'utilisation des sommes reçues en raison du contexte de pandémie.

- Comblent les pertes de revenu de location des salles et du Chemin de Saint-Rémi
- Pourvoir aux frais supplémentaires engendrés par les mesures sanitaires
- Se procurer la plateforme *Planitou* pour le camp de jour 2021

Divers octrois de contrats

Divers contrats ont été octroyés pour :

- Octroi d'un contrat de rechargement de gravier pour 5000 tonnes métriques à *Martin Lessard*, au prix de 83 750 \$.
- Achat subventionné de 160 chaises banquet pour le centre communautaire auprès de *CTI Chaises et tables internationales* au prix de 5 120 \$.
- Achat subventionné de deux voyages de 14 verges de terre à jardin auprès de *Brisson Paysagistes* pour une somme de 1283,52\$.
- Achat subventionné de matériel électronique pour le studio musical du Carrefour Wolfestown auprès de *Style Musique*, au prix de 2025,81\$.

Règlement sur la gestion contractuelle

Avis de motion a été donné par David Gouin

d'une modification qui sera faite au règlement sur la gestion contractuelle afin de favoriser l'achat québécois.

Nouveau plan de transport adapté

Le conseil municipal adhère au nouveau plan de transport adapté.

Demande MADA

Le conseil municipal mandate le directeur général pour faire une demande au programme *Municipalité amie des aînés*.

Demande Recyc—QC

Le conseil mandate le directeur général pour une demande d'aide financière afin de doter la municipalité de composteurs domestiques.

Demande MTQ

Le conseil municipal mandate le directeur général pour le dépôt d'une demande de compensation de 22 000 \$ au MTQ pour le chemin de détour lié aux travaux sur le pont Martel.

Resurfacement route centrale

Il fut décidé qu'en plus de l'asphaltage de la route centrale qui est encore en terre battue, la partie asphaltée sera réparée. Il s'agit d'un contrat de 15 500\$ octroyé à *Pavage Estrie-Beauce*.

Programme d'incitatifs

Une demande a été déposée et acceptée au Programme d'incitatifs à l'entrepreneuriat. Une aide financière de 1500 \$ a donc été autorisée à Karelle Toussaint pour le démarrage de *Les merveilles de Lexho*, une nouvelle garderie en milieu familial.

Prochain Conseil :

Lundi 7 juin 2021, 20h00.

Le programme RénoRégion (actuellement en vigueur)

Le programme RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

La Société d'habitation du Québec (SHQ) assume les coûts du programme RénoRégion. La Société canadienne d'hypothèques et de logement peut également y contribuer. La SHQ l'administre et en confie l'application à l'échelle locale aux municipalités régionales de comté (MRC) et à certaines municipalités.

Admissibilité

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des déficiences majeures.

Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

Autres conditions d'admissibilité

Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière. Précisons que:

- le bâtiment doit compter au plus deux logements, dont celui du propriétaire-occupant;
- la partie résidentielle d'un bâtiment à vocation mixte (ex.: commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage) est admissible si elle répond aux autres conditions du programme.

La valeur de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser la valeur maximale établie par la municipalité ou la MRC. Celle-ci ne peut dépasser 115 000 \$.

Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié des programmes RénoVillage, Logement abordable Québec – volet Nord-du-Québec, Rénovation Québec ou RénoRégion au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Aide offerte

Le programme RénoRégion prévoit une subvention qui est versée uniquement lorsque les travaux sont terminés.

Cette subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Le coût des travaux admissibles est le coût le plus bas entre celui de la plus basse soumission reçue, celui qui est facturé par l'entrepreneur et celui qui est établi à partir de la liste de prix en vigueur pour le programme.

Le montant de la subvention est établi en multipliant le coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles par le pourcentage d'aide financière auquel vous avez droit. Ce pourcentage varie selon l'écart entre le revenu de votre ménage et le niveau de revenu applicable, lequel dépend de la région où vous habitez et de la taille de votre ménage.

Pour information

Pour plus de renseignements sur le programme **RénoRégion**, veuillez communiquer avec votre MRC .

Pour obtenir de l'information concernant les différents programmes, contacter **François Rouleau**, agent aux programmes de subventions domiciliaires, au **418-332-2757, poste 230**.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Vous avez des déchets pour lesquels vous ne savez pas quoi faire ? Ils ne peuvent être déposés dans aucun bac ? On peut les rassembler sous l'appellation de résidus domestiques dangereux (RDD).

Pour ce qui est de la disposition des RDD, *Services sanitaires Denis Fortier* sont en mesure de prendre tout type de RDD à leur centre de tri de Thetford Mines.

La disposition est **sans frais** pour la peinture résidentielle, les huiles moteur, batteries et lampes fluocompactes.

Pour tout autre type de RDD, un **frais minimum de 25.00\$ (10kg)** est applicable et des frais de **2.50\$/kg supplémentaire** s'ajoutent à ce frais minimum. À ces montants, vous devez ajouter les taxes applicables soit TPS et TVQ.

Fonctionnement :

Il s'agit de vous rendre sur le site du Centre de tri et un préposé vous expliquera le fonctionnement.

Cet employé vérifiera le matériel que vous apportez et prendra des notes sur la provenance pour les statistiques.

Par la suite vous passez sur la balance pour camion et allez vider votre chargement à l'endroit indiqué.



Comme cette ressource est accessible à tous gratuitement les **pneus** ne seront plus acceptés sur le terrain municipal où se trouve maintenant le jardin communautaire.

Notez que si les pneus doivent être déjantés, des frais s'appliqueront.

Merci de votre compréhension.

CENTRE DE TRI DE THETFORD

3878, boul. Frontenac Est

Thetford Mines, Québec

G6H 4G2

(Sur la route 112 entre Thetford et Robertsonville)

Téléphone : 1-866-488-2880

LISTE DES MATÉRIAUX SECS ADMISSIBLES

- » Appareils électroniques
- » Bardeaux
- » Bétons, briques, pierres
- » Bois
- » Branches
- » Cartons
- » Déchets d'halocarbures (fréon) : thermopompes, réfrigérateurs, climatiseurs et tout appareil à air conditionné
- » Feuilles mortes
- » Gros rebuts réutilisables (chaises, jouets, matelas, vélos, etc.)
- » Huiles
- » Matériaux de revêtement (bardeaux d'asphalte, gypse)
- » Matériaux secs mélangés de construction, rénovation et démolition
- » Métaux (fer, aluminium, cuivre)
- » Peintures
- » Plastiques
- » Pneus
- » Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, huiles, piles, etc.
- » Résidus verts
- » Verres
- » Vêtements usagés

JOUR DE L'ARBRE

DISTRIBUTION D'ARBRES GRATUITS

Samedi le 29 mai 2021

De 9h00 à 13h00



Au stationnement du bureau municipal

(entre le Carrefour Wolfestown et le bureau municipal)

5 arbres par domicile (jusqu'à épuisement des stocks)

Sur présentation d'une preuve de résidence à Saint-Julien (permis de conduire, compte de taxes...)

Plusieurs espèces disponibles :

Bouleau jaune—Chêne rouge—Épinette blanche—
Noyer noir—Pin blanc—Pin rouge—Thuya occidental

Fiche expliquant comment planter un arbre et en prendre soin :

<https://afsq.org/wp-content/uploads/2017/11/Conseils-de-plantation.pdf>

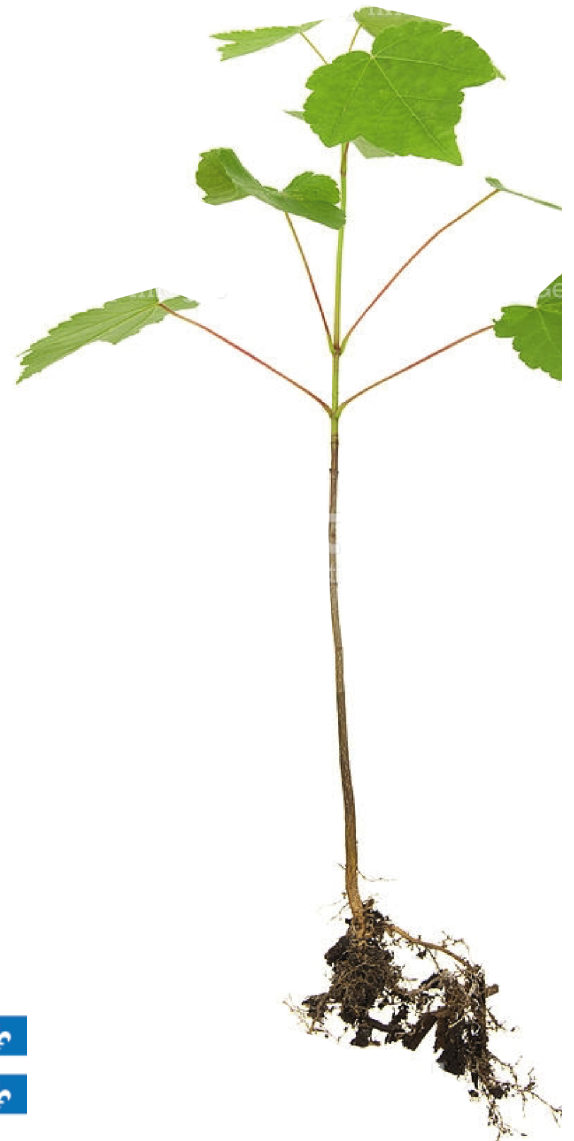
Des fiches d'information sur chacun des arbres, caractéristiques, tailles, besoins, etc. :

<https://afsq.org/wp-content/uploads/2017/11/che-technique-des-arbres.pdf>

Une gracieuseté du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec



MAISONS À LOUER ?

On m'a téléphoné à quelques reprises pour savoir s'il y avait quelqu'un prêt à louer sa maison à Saint-Julien... S'il y a des possibilités de location s.v.p. m'en faire part ?

Il y a aussi des gens qui cherchent des possibilités de co-location...

Bref notre milieu de vie est attirant et les gens cherchent des moyens de se joindre à notre communauté sans nécessairement se construire.

Sans compter que le marché immobilier a envie de s'emballer un peu.



TERRAIN À VENDRE

À vendre

Terrain boisé zone agricole 2

Situé au croisement du chemin Gosford et 2^e rang est.

Superficie 4210.20 m² (45318.21 pi²) cadastre 5691535.

Terrain répondant à la politique de soutien à l'entrepreneuriat adopté récemment par la municipalité de Saint-Julien pour une subvention (pour info 418-423-4295).

Possibilité de construction en rapport avec l'agriculture (ex: kiosque pour légumes, apiculture ou monoculture...etc) ou de dézonage selon la CPTAQ /373059, article 1 point J.

Aussi emplacement possible en campagne pour une roulotte ou un campement mobile.

Prix demandé: 22 000\$

Contact: laissez un message au 418 333-2323

Veuillez noter que les informations ci-haut n'engagent que la personne propriétaire du lot en question. L'image ci-contre est approximative, simplement pour identifier quelque peu l'endroit.





**VOUS RAPPELEZ-VOUS
LE PREMIER LIVRE
QUE VOUS AVEZ LU ?**

**Au lit, on lit et c'est
rêver les yeux ouverts !**

**Les visites à votre bibliothèque municipale sont
de nouveau permises selon l'horaire habituel:
le dimanche, de 10h à 12h**

**Les mesures sanitaires sont maintenues, soient :
port du masque, lavage des mains et distanciation physique**

**Des livres récemment publiés sont
sur les tablettes de votre bibliothèque**



SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veuillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2021. Les montants autorisés vous seront versés dans la

mai						
D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	1/8
	C			P		
9	10	11	12	13	14	15
				R		
16	17	18	19	20	21	22
				P		
23	24	25	26	27	28	29
				R		
30	31					

juin						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
				P		
6	7	8	9	10	11	12
	C			R		
13	14	15	16	17	18	19
				P		
20	21	22	23	24	25	26
				R		
27	28	29	30			

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé